



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité



Union européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Fond social européen

DOSSIER DE CANDIDATURE AU RECRUTEMENT

Formation : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Spécialité : animateur

Mention : Animation socio-éducative ou culturelle

Dossier à retourner complété daté et signé à :

beylembebjeps@gmail.com

06 01 63 46 85

Madame

Monsieur

NOM :----- Prénom :

Adresse :

Code Postal : -----Ville :

Tél. :-----Mail :

Prescripteur (le cas échéant) :

Numéro de prescription (le cas échéant) :

EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

COCHEZ LA CASES VOUS CONCERNANT POUR L'EXIGENCE 1 ET L'EXIGENCE 2

EXIGENCE 1

Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

« prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;

« premiers secours en équipe » de niveau 1 ou 2 (PSE 1-2) en cours de validité ;

« attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;

« certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.

EXIGENCE 2

Être capable de justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

Ou dispense liée à l'une des situation suivante :

Certificat de qualification professionnelle "animateur périscolaire (**uniquement exigence 2**) ;

Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) justifiant de 168 heures minimum d'animation effectuées après l'obtention de celui-ci (**uniquement exigence 2**) ;

CC «direction d'un accueil collectif de mineurs» justifiant de 168 heures minimum d'animation effectuées après l'obtention de celui-ci.

CPJEPS mention «animateur d'activités et de vie quotidienne» ou «animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle» ;

BPJEPS quelle que soit la mention

UC 1 ou 2 du BPJEPS spécialité "animateur"

UC 3 et / ou 4 du BPJEPS mention «activités du cirque», «animation culturelle», «animation sociale» ou «éducation à l'environnement et au développement durable»

UC 4 du BPJEPS spécialité «animateur» mention «loisirs tous publics»

FORMATION :

Diplôme d'enseignement général, agricole ou professionnel le plus élevé :

